



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/10/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019, le 9 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 1 Octobre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 1 Octobre 2019.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. LE CHENE Michel, Mme THOMAZIC Catherine, Mme VAILLANT Anne-Marie, Mme LECLAIRE Nellie, M. RABOTEAU Jean René, M. CHARBONNEAU Marc, M. REMINIAC Didier, M. BOUEDO Christophe, M. CHOQUET Jean Michel

Absent(s) excusé(s) :

Mme CADORET Annick, M. TOBIE Thierry

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme FEVRE Blandine à Mme VAILLANT Anne-Marie, Mme HAYER Mathilde à M. RIVOAL Jean Pierre

A été nommée secrétaire : M. CHARBONNEAU Marc

2019/88 – Zonage d'assainissement collectif - Actualisation

Monsieur Le Maire rappelle que les communes doivent délimiter et approuver le zonage d'assainissement collectif après enquête publique.

Monsieur le Maire explique que ce zonage a pour effet de délimiter :

Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux domestiques de stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif

Le zonage d'assainissement collectif a été révisé en 2011.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il a été nécessaire d'actualiser le zonage. Ce document sera annexé au PLU.

L'étude a été réalisée par le cabinet Bourgois (Vannes).

En application du Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2224-10,

En considérant qu'il était nécessaire d'actualiser le zonage d'assainissement des eaux usées pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLU et définir une politique de gestion des eaux usées.

Il convient de soumettre à enquête publique ce projet de zonage avant approbation définitive.

Il y a lieu :

- de valider le projet de zonage,
- d'autoriser la mise à l'enquête publique du dossier
- et donner pouvoir au maire pour mener à bien l'ensemble des démarches relatives à ce dossier

PRO 55
15.10.19

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les documents relatifs au projet d'assainissement eaux usées de la commune de TREDION
- **AUTORISE** à soumettre à enquête publique l'actualisation du zonage eaux usées de la commune ainsi élaboré en même temps que le Plan Local de l'Urbanisme de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2019
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

